

Obituaire de l'Abbaye de Bonne-Espérance de l'ordre de Prémontré

INTRODUCTION

I. IMPORTANCE DU MANUSCRIT

Parmi les pièces maîtresses des archives de Bonne-Espérance ¹⁾ se trouve l'obituaire de l'abbaye ²⁾.

Rappelons qu'il s'agit là d'un registre dans lequel une institution religieuse — abbaye, prieuré conventuel, chapitre cathédral, collégiale, paroisse, etc. — faisait inscrire à leur date de commémoration les noms des défunts pour qui la communauté avait des obligations de prières ³⁾.

¹⁾ Abbaye O. Praem. à Vellereille-les-Brayeux, Belgique, province de Hainaut, arrondissement de Charleroi, canton de Binche.

²⁾ Bibliographie dans U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age. Topo-bibliographie*, t. I, col. 442-443, Montbéliard, 1894. — R. VAN WAELFELGHEM, *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie des monastères de l'ordre de Prémontré*, pp. 39-40, Bruxelles, 1930. — L. H. COTTINEAU, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, t. I, col. 424-425, Mâcon, 1935. — P. et M.-L. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN, *Archives départementales du Nord. Série H, fonds bénédictins et cisterciens*, t. II, pp. 270-272, Avesnes-sur-Helpe, 1942. — E. BROUETTE, *Bibliographie de l'histoire locale des arrondissements de Charleroi et de Thuin*, dans le *Bulletin de la Société royale paléontologique et archéologique de l'arrond. judiciaire de Charleroi*, t. XIX, 1950, p. 60. — N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, t. II, pp. 362-363, Straubing, 1952-1953. — A. MILET, *Abbaye de Bonne-Espérance, Bibliographie*, dans *Analecta Praemonstratensia*, t. XXXV, 1959, pp. 329-348.

³⁾ Concernant les obituaires on consultera principalement A. MOLINIER, *Les obituaires français au Moyen Age*, Paris, 1890. Bibliographie détaillée dans U. CHEVALIER, *op. cit.*, sub v^o *Nécrologes*, t. II, col. 2086, Montbéliard, 1903. Il est regrettable que l'on ne trouve rien concernant ces documents dans V. CARRIÈRE,

Au chapitre quotidien on en lisait à haute voix les recommandations du jour. Les religieux apprenaient ainsi en faveur de qui on sollicitait leurs prières et s'ils devaient ou non recevoir une pitance, c'est-à-dire un extra accordé par les bienfaiteurs pour leur anniversaire ⁴⁾.

Les Prémontrés n'ont pas dérogé à l'usage général des communautés et des ordres religieux de dresser des obituaires ⁵⁾. On possède un grand nombre de ces documents issus d'abbayes norbertines ⁶⁾.

L'obituaire de Bonne-Espérance, qui couvre toute l'histoire du monastère, compte quelque deux mille quatre cents mémoires dont plus des deux tiers appartiennent à la première couche d'écriture antérieure au XV^e siècle. Des humbles laïques aux puissants évêques et abbés, aux rois et aux grands féodaux, toutes les classes sociales sont représentées.

La liste des chefs de monastères est particulièrement intéressante parce qu'elle souligne les relations qui, au moins à l'occasion d'un décès, se nouaient entre les abbayes à travers toute la chrétienté, formant une véritable société internationale monastique. Non seulement des maisons voisines de Belgique ⁷⁾, mais d'Alle-

Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale, 3 vol., Paris, 1934-1940, alors que cet ouvrage s'étend longuement sur les chartes et les cartulaires. Relevé des obituaires publiés dans W. WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 7^e éd., pp. 437-460, Berlin, 1893. — A. POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*, 2^e éd., t. II, pp. 807-842, Berlin, 1896. Pour la France, un relevé des obituaires inédits ou publiés a été fait par A. MOLINIER, *op. cit.*; pour la Belgique par [U. BERLIÈRE], *Inventaire des obituaires belges (Collégiales et maisons religieuses)*, Bruxelles, 1899. Supplément de ce dernier ouvrage dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXII, 1903, pp. LXXXIII-CXIX. Un nouveau supplément est annoncé (voir le même *Bulletin*, t. CXIX, 1954, p. cx). On pourra également consulter J. GOYENS, *Inventaire des obituaires franciscains belges*, *ibid.*, t. LXXXII, 1913, pp. 435-494.

⁴⁾ H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *De la nourriture des Cisterciens principalement au XII^e et au XIII^e siècle*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4^e série, t. IV, 1858, p. 281.

⁵⁾ J. LEPAIGE, *Bibliotheca Praemonstratensis ordinis*, pars II^a, p. 788, Paris, 1633. — E. MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. III, col. 897, Venise, 1763. — R. VAN WAEFELGHEM, *Les premiers statuts de l'ordre de Prémontré*, p. 59, Bruxelles, 1913. — M. VAN WAEFELGHEM, *Le Liber ordinarius*, pp. 389-394, Louvain, 1913.

⁶⁾ R. VAN WAEFELGHEM, *Répertoire*, pp. 365-368. — N. BACKMUND, *op. cit.*, *passim*.

⁷⁾ Averbode, Cercamp, Diligheem, Floreffe, Furnes, Grimberghe, Ile-Duc, Leffe,

magne ⁸⁾, d'Autriche ⁹⁾, de Danemark ¹⁰⁾, d'Espagne ¹¹⁾, de Grande-Bretagne ¹²⁾, d'Italie ¹³⁾, des Pays-Bas ¹⁴⁾, de Pologne ¹⁵⁾, de Roumanie ¹⁶⁾, de Suède ¹⁷⁾, de Tchécoslovaquie ¹⁸⁾ et surtout de France ¹⁹⁾, l'annonce par le religieux rotulifère de la mort d'un abbé, d'un prévôt ou d'un bienfaiteur parvenait à Bonne-Espérance.

Mais cette liste ne décèle qu'une part de l'intérêt de notre obituaire. En fait de personnages illustres on y compte, en plus, des noms d'archevêques, de plusieurs rois et reines de France, de nombreux hauts féodaux, sans compter la foule des seigneurs et hobereaux locaux, dont la mention, souvent accompagnée de celle de leur femme et de leurs enfants, voire d'autres membres de leur famille, permet de fixer le moment de leur décès ou quelque détail généalogique. Et puis se présente la multitude des religieux du monastère et des séculiers, bienfaiteurs illustres ou modestes, personnages de tous rangs, de la connaissance desquels peuvent tirer profit, outre l'histoire locale, aussi bien l'anthroponymie que l'histoire religieuse.

Dans une communauté dont l'activité ne se limite ni au chœur ni à la bibliothèque, mais englobe un important ministère paroissial, que de détails nous livre l'obituaire, que de personnages de basse

Le Rœulx, Mont-Cornillon, Ninove, Parc, Postel, Saint-Michel d'Anvers, Sainte-Waudru de Mons et Tongerlo.

⁸⁾ Arnstein, Bedburg, Cappenberg, Hamborn, Knechtsteden, Leitzkau, Münster, Rommersdorf, Saint-Martin de Trêves, Spieskappel, Steinfeld et Wesel.

⁹⁾ Wilten.

¹⁰⁾ Börglum.

¹¹⁾ Retorta et Trevino.

¹²⁾ Alnwick, Galloway, Leyston et Newhaus.

¹³⁾ Barletta.

¹⁴⁾ Berne, Mariëngaard, Mariënweerd et Middelbourg.

¹⁵⁾ Saint-Vincent de Vroclaw.

¹⁶⁾ Varadhegyfok.

¹⁷⁾ Tommarp.

¹⁸⁾ Strahov.

¹⁹⁾ Basse-Fontaine, Beaulieu, Braine, Bucilly, Chartreuse, Château-l'Abbaye, Chaumont-Porcien, Clairefontaine, Corneux, Cuissy, Dilo, Dommartin, Flabémont, Grandcamp, Justemont, La Castelle, Le Puy-en-Valais, L'Etoile, Licques, Lieu-Restauré, Marcheroux, Mureaux, Perray-Neuf, Pleine-Selve, Pont-à-Mousson, Prémontré, Ressons-sur-Matz, Saint-André-au-Bois, Saint-André-en-Goufferne, Sainte-Aldegonde de Maubeuge, Saint-Augustin de Théroüanne, Sainte-Croix de Metz, Saint-Jean d'Amiens, Saint-Josse-au-Bois, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Marien d'Auxerre, Saint-Martin de Laon, Saint-Paul de Verdun, Salival, Sept-Fontaines, Thenaille, Val-Dieu, Val-Secret, Valsery, Vermand et Vicogne.

extraction, de rang social inférieur fait-il surgir de l'ombre. Bonne-Espérance nous apparaît dans sa vie intime non seulement comme une abbaye possédant sa hiérarchie d'officiers claustraux, abbés, prieurs, sous-prieurs, circateurs, maîtres des novices, ses religieux vivant au cloître ou dispersés dans les paroisses, mais encore ainsi qu'une puissante organisation économique avec ses baillis, censiers, économes, procureurs, proviseurs, et un centre intellectuel avec ses professeurs et ses étudiants. Des mémoires ressuscitent les modestes serviteurs de l'autel ou de l'atelier, organistes, sacristains, forgerons, typographes ²⁰⁾. Il y a un barbier, un cuisinier, un infirmier. Bref tout le personnel et toute l'activité monastiques.

A côté des donations d'autels ou de « praedia » dus à la munificence de « nobiles » dont on chante l'office-plein, voici des générosités moins insignes, sans doute, mais assurément fort appréciées : un lopin de terre, une maison, un jardin, une prairie, un vivier, du mobilier, un cheval dont le prix paraît un sujet d'étonnement, une lampe pour le Saint-Sacrement, des vases pour le service divin, calices et patènes, « deaurati » écrit le scribe qui ne manque pas d'en énoncer la valeur en numéraire. Et, remarquable entre tous, ce legs d'un certain maître Alkane, de Nivelles, ce « liber qui dicitur Avicenna », dont la présence à Bonne-Espérance nous ouvre des perspectives étonnantes sur l'éclectisme de la bibliothèque abbatiale et sur la curiosité intellectuelle d'un chanoine brabançon ²¹⁾.

Les pitances sont quasi-quotidiennes. Source de revenus autant que ferments de relâchement, elles mériteraient à elles seules un chapitre spécial que nous ne pouvons ouvrir ici et qui intéresserait autant l'histoire du sentiment religieux que celle des mœurs et de la condition sociale des bienfaiteurs.

Mais ces quelques traits sont loin d'épuiser l'intérêt de chaque mémoire de l'Obituaire. De l'unique mention connue de la « cella » de Guvens ²²⁾ aux bienfaits de Louis XI ²³⁾ l'histoire y trouve son

²⁰⁾ On sait que Bonne-Espérance possédait une imprimerie sur les presses de laquelle fut notamment imprimé le *Chronicum* de l'abbé Maghe.

²¹⁾ E. BROUETTE, *Un manuscrit d'Avicenne à l'abbaye de Bonne-Espérance*, dans *La Vie wallonne*, t. XXX, 1956, p. 212. — Id., *Legs de manuscrits à des abbayes au Moyen Age*, dans *Scriptorium*, t. XIV, 1960, p. 105.

²²⁾ E. BROUETTE, *Guvens, cella norbertine*, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XXXII, 1954, pp. 102-103.

²³⁾ E. BROUETTE, *Louis XI, bienfaiteur de Bonne-Espérance*, dans le *Bulletin de la Société royale paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XXI, 1952, pp. 58-59.

profit. Et ce ne sont là qu'indications fort incomplètes sur les richesses de notre texte.

II. RECENSEMENTS ET UTILISATION DU MANUSCRIT

L'obituaire de Bonne-Espérance a été conservé avec soin au monastère pendant quatre cents ans. Mais, après la dispersion de la communauté, nous le perdons de vue. Un demi-siècle plus tard, il est un des bijoux de la bibliothèque de Renier Chalon. En 1890, à la vente de celle-ci ²⁴⁾, il entra dans les collections de l'Etat pour la somme de deux cent quatre-vingt six francs ²⁵⁾ et prit place aux Archives Générales du Royaume parmi les Cartulaires et Manuscrits divers où il constitua le numéro 745 bis ²⁶⁾. En vertu du principe de provenance régissant le classement des Archives de l'Etat, sa remise à Mons fut décidée. Le transfert date de septembre 1901 ²⁷⁾. A l'heure actuelle, il est inscrit sous le numéro 7 de la collection des Obituaires de ce dépôt ²⁸⁾.

Il a été mentionné par les historiens qui se sont intéressés à l'abbaye ²⁹⁾ et inscrit dans le catalogue de la vente Chalon. Une publication de la Commission royale d'histoire dressant, à la fin du siècle dernier, l'inventaire de nos anciens obituaires collégiaux et monastiques, en fait une brève description ³⁰⁾. Le chanoine Van Waefelghem le mentionne encore en recensant les richesses historiques et liturgiques de l'Ordre ³¹⁾, de même M. M.-A. Arnould dans le répertoire des documents conservés aux Archives de l'Etat à Mons et pouvant être utiles aux toponymistes et anthropony-

²⁴⁾ ***, *Catalogue de la bibliothèque de Renier Chalon*, n° 1234, Bruxelles, 1890. Comment ce document est-il entré chez cet amateur ? Les archives sont muettes à ce sujet et l'examen du registre en vue d'y trouver une indication, tel un ex-libris ou un ex-dono, est resté vain.

²⁵⁾ L. GOOVAERTS, *Dictionnaire bio-bibliographique des écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*, t. III, p. 555, Bruxelles, 1909.

²⁶⁾ [U. BERLIÈRE], *Inventaire des obituaires belges*, p. 13.

²⁷⁾ D'après une note manuscrite au recto du second feuillet de garde en tête du registre.

²⁸⁾ Inventaire analytique manuscrit aux Archives de l'Etat à Mons. A notre connaissance l'obituaire n'a jamais porté le n° 6, comme le dit R. VAN WAEFELGHEM, *op. cit.*, p. 40.

²⁹⁾ Cfr note 2.

³⁰⁾ Cfr note 26.

³¹⁾ R. VAN WAEFELGHEM, *loc. cit.*

mistes ³²⁾ et, enfin, le chanoine Backmund dans son vaste répertoire sur l'histoire de son Ordre ³³⁾.

Ce registre n'a jamais fait l'objet d'une étude exhaustive. Dom Berlière — qui se proposait de l'éditer — s'en est servi pour fixer quelques points de chronologie des abbés de Bonne-Espérance et du Rœulx ³⁴⁾, le chanoine Van Waefelghem l'a utilisé avec beaucoup d'autres recueils similaires dans l'établissement de ses listes d'abbés norbertins de Belgique ³⁵⁾ et pour l'annotation des éditions des obituaires du Parc ³⁶⁾ et de Prémontré ³⁷⁾. Quelques auteurs y eurent recours comme source d'information ³⁸⁾.

III. DESCRIPTION DU MANUSCRIT

Aspect du registre et utilisation des feuillets.

L'obituaire forme un registre de 265 mm. de hauteur sur 195 de largeur. Il est habillé d'une reliure moderne dépourvue de caractère artistique, en veau lisse brun foncé: dans un cadre très simple courent des filets exécutés à la roulette, entrecroisés de façon à former des losanges. Le dos est orné de cinq nervures et muni d'une étiquette de basane rouge (titre: « Obituaire de Bonne-Espérance »). Tranches vierges, coutures sur nerfs exécutées au moyen de fils de lin. Beaucoup de feuillets, restaurés, ont été montés sur onglets ³⁹⁾.

³²⁾ M. A. ARNOULD, *La toponymie et l'anthroponymie en Hainaut*, dans le *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie*, t. XIX, 1945, p. 130.

³³⁾ N. BACKMUND, *op. cit.*, t. II, p. 362.

³⁴⁾ U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, pp. 394-419.

³⁵⁾ R. VAN WAEFELGHEM, *Liste chronologique des abbés des monastères belges de l'ordre de Prémontré*, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. XII, 1936, pp. 5-29, 105-130; t. XIII, 1937, pp. 5-34.

³⁶⁾ R. VAN WAEFELGHEM, *Le nécrologe de l'abbaye du Parc*, Bruxelles, 1908.

³⁷⁾ R. VAN WAEFELGHEM, *L'obituaire de l'abbaye de Prémontré*, Louvain, 1913.

³⁸⁾ L. DELTENRE, *Les curés de Gouy-lez-Piétons*, dans le *Bulletin de la Société royale paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XVII, 1948, pp. 1-19. — E. BROUETTE, *op. cit.* — J. MEURICE, *Les curés de Chaumont sous l'Ancien Régime*, dans *Wauriensia*, t. III, 1954, pp. 67-68.

³⁹⁾ Cette restauration, de même que la reliure et l'addition des feuillets de garde dont il va être question, date du séjour du registre aux Archives Générales du Royaume. Cfr L. GOOVAERTS, *loc. cit.*

Outre deux feuillets de garde de papier en tête et en queue ⁴⁰⁾, le registre comporte quatre-vingt seize feuillets de vélin ⁴¹⁾ répartis en quatorze cahiers (successivement onze cahiers de huit feuillets, un de quatre et deux de deux) se décomposant comme suit au point de vue de leur utilisation :

(a) folios 1 à 92 recto (première colonne) : obituaire.

(b) folio 92 recto (seconde colonne) : fragment de cérémoniaire norbertin (écriture du XVI^e siècle).

(c) folios 92 verso et 93 recto en blanc.

(d) folios 93 verso et 94 recto : leçons pour chaque jour de la semaine tirées de la règle de saint Augustin (écriture du XVII^e siècle).

(e) folio 94 verso : liste partielle des abbayes associées et énoncé des obligations résultant de certaines confraternités ⁴²⁾ (écriture de la seconde moitié du XVII^e siècle).

(f) folios 95 recto à 96 recto : copie fragmentaire et non datée de lettres de communion (écriture du XV^e siècle).

(g) folio 96 verso : traces informes d'écritures et de lettrines, qui semblent être des exercices calligraphiques (écriture du XV^e ou du XVI^e siècle).

L'obituaire affecte la forme traditionnelle d'un calendrier à la façon romaine, réparti en ides et nones du mois en cours et calendes du mois suivant. Il commence aux calendes de janvier, soit à notre jour de l'an grégorien ou, pour les clercs du Moyen Age, à la Circoncision. Les pages sont divisées en deux colonnes d'écriture qui correspondent chacune à une férie. La rectitude du tracé est assurée par des traits tirés à la mine de plomb ou à la plume d'oiseau tantôt sèche, tantôt encrée ⁴³⁾. On a ainsi disposé la place pour trente-six lignes d'écriture par colonne, excepté du 18 des calendes d'octobre (14 septembre) au 16 des calendes de décembre (16 novembre), où la réglure, plus espacée, comporte seulement vingt-huit lignes.

⁴⁰⁾ Au recto du second feuillet de garde de tête on trouve des notations archivistiques contemporaines et la trace d'un cachet rond en cire rouge.

⁴¹⁾ Primitivement non numérotés. La numérotation actuelle, d'ailleurs superflue étant donné la nature du document, est en chiffres arabes et date du XVIII^e siècle.

⁴²⁾ Concerne Floreffe, Vicogne, Saint-Aubert de Cambrai, Saint-Michel d'Anvers et Sainte-Waudru de Mons.

⁴³⁾ W. WATTENBACH, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, pp. 215-219, Leipzig, 3^e éd., 1896.

En tête de chaque jour les lettres dominicales sont tracées à l'encre bleue. On a pris soin de remplir la dernière ligne de chaque paragraphe par un large trait rouge ondulé.

Ecriture de base.

C'est la même écriture de base qui a tracé les mémoires des trois cent soixante-cinq jours. Chronologiquement cette écriture s'arrête à la commémoration de l'abbé Jean Sortes mort en 1394 (3 des nones d'avril = 3 avril). Le travail primitif date donc de la dernière décennie du XIV^e siècle. C'est une écriture grande et serrée, régulière et ferme. Fortement appuyée, elle est très lisible. C'est un bel exemple de cette paléographie de la lettre de forme de l'extrême fin du XIV^e siècle, dont on a maintes fois relevé les traits caractéristiques ⁴⁴). Remarquons — ce qui n'a rien d'inattendu — la présence simultanée des *r* onciaux et gothiques, la distinction entre les *i* et les *j* et entre les *c* et les *t* minuscules.

Le regard est accroché par l'importance et le délié des queues de certaines lettres (*h*, *j*, *m*, *x*, *y*), le développement en forme de haste du premier jambage du *u/v* et des deux premiers du *w*, le coup de plume en forme de boucle ouverte vers le bas qui prolonge à gauche de la barre verticale le trait renflé de la panse du *p* et, encore, le crochet semblable à un hameçon, la pointe relevée, qui s'incurve vers la droite et orne l'extrémité des hampes des *p* et des *q* et les barres horizontales des *c* et des *t* en fin de mot. Les lettres conjointes sont fréquentes (*bb*, *be*, *da*, *do*, *pa*, *pe*, *po*, *pp*, *ve*), la haste ou la hampe de la première recouvrant une partie du tracé de la seconde.

Les abréviations sont nombreuses mais classiques et ne soulèvent pas de difficulté de lecture ⁴⁵). Les majuscules sont régulières.

⁴⁴) E. REUSENS, *Eléments de paléographie*, Louvain, 1899. — P. PROU, *Manuel de paléographie latine et française*, 4^e éd. avec la collaboration de A. DE BOÛARD, Paris, 1924. — B. BRETHOLZ, *Lateinische Paläographie*, 3^e éd., Leipzig et Berlin, 1926. — W. SEMKOWICZ, *Paleographia lacinska*, pp. 321-344, Cracovie, 1951. — V. NOVAK, *Latinska Paleografija*, pp. 240-256, Belgrade, 1952.

⁴⁵) Deux abréviations sont inconnues des dictionnaires et relevés que nous avons consultés (L. A. CHASSANT, *Dictionnaire des abréviations latines et françaises*, 8^e éd., Paris, 1885. — E. REUSENS, *op. cit.* — L. SCHIAPARELLI, *Avviamento allo studio delle abbreviature latine nel medio-evo*, Florence, 1926. — P. LEHMANN, *Sammlungen und Erörterungen lateinischer Abkürzungen in Altertum und Mittelalter*, dans les *Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften*,

ment employées au début des paragraphes et très irrégulièrement, on peut même dire rarement, pour les noms de personnes et de lieux. Les signes de ponctuation sont fréquents : on trouve le point placé à mi-hauteur des lettres, le point surmonté d'une virgule renversée et les quatre points placés en losange ⁴⁶⁾.

L'examen attentif des particularités de cette écriture montre la place qu'occupe l'obituaire parmi les produits des ateliers calligraphiques du Hainaut, du Tournaisis, voire du nord de la France. D'une écriture légèrement moins posée, le manuscrit 21/104 de la Bibliothèque de la ville de Mons, qui sort du même *scriptorium* de Bonne-Espérance, présente des caractères évidents de similitude extrême ⁴⁷⁾. Très proche, le manuscrit 101 de la Bibliothèque communale de Tournai sera un point de comparaison d'autant plus précieux qu'il s'agit d'un remarquable exemplaire du Roman de la Rose daté de 1330 ⁴⁸⁾.

C'est également à la Bibliothèque de la ville de Mons que nous trouvons le manuscrit pouvant constituer le jalon postérieur, à savoir un « Ars praedicandi » d'Alain de Lille (n° 57/117) daté de la première moitié du xv^e siècle, qui sort d'un *scriptorium* de la région hennuyère, peut-être même de Bonne-Espérance ⁴⁹⁾. Enfin, un manuscrit contemporain du nôtre offre avec lui une remarquable similitude : c'est une traduction de Boccace (n° 12420 du fonds français de la Bibliothèque Nationale de Paris) sortant d'un atelier de la France septentrionale ⁵⁰⁾.

Phil.-Hist. Abt., nouvelle série, t. III, 1929. — A. CAPPELLI, *Dizionario di abbreviature latine ed italiane*, 4^e éd., Milan, 1941). Ce sont *l* = *laicus* et *sb* = *subdiaconus*.

⁴⁶⁾ Sur la valeur de cette ponctuation cfr E. DE MARNEFFE, *La ponctuation dans les écrits du Moyen Age*, dans le *Supplément à L'Indicateur généalogique et biographique*, juin 1912, pp. 1-12 (ne parle pas des quatre points placés en losange). — M. PROU, *op. cit.*, pp. 266-267.

⁴⁷⁾ P. FAIDER et M^{me} FAIDER-FEYTMANS, *Catalogue des manuscrits de la ville de Mons*, p. 32, Paris et Gand, 1931.

⁴⁸⁾ L. FOUREZ, *Le roman de la Rose de la Bibliothèque de la ville de Tournai*, dans *Scriptorium*, t. I, 1947, pp. 213-237.

⁴⁹⁾ P. FAIDER et M^{me} FAIDER-FEYTMANS, *op. cit.*, p. 40.

⁵⁰⁾ Reproduit dans les *Documents d'histoire de France*, 1^{re} série, pl. 16, Paris, s. d., [1951]. Ces lignes suffisent à démontrer l'intérêt d'une étude sur le *scriptorium* de Bonne-Espérance, étude qui a seulement été ébauchée par P. FAIDER et M^{me} FAIDER-FEYTMANS (*op. cit.*, pp. XIII-XVII) et qui serait facilitée par les récolements successifs dont les manuscrits de cette abbaye ont été l'objet depuis le xv^e siècle (Bibliothèque de la ville de Mons, ms 52/213, fol. 208-212. — A. SAN-

Les mains postérieures.

Au début du XV^e siècle apparaît une deuxième écriture. Le *terminus a quo* de cette continuation est fourni par la date de 1401 de la mémoire du frère Léonard Godin (3 des ides de juin = 11 juin). On trouve aussi deux autres dates tracées par des mains postérieures : 1404 ajouté au XVII^e siècle à la mémoire du diacre Jacques Le Nonne (4 des calendes de novembre = 29 octobre) mais qui n'est corroborée par aucune autre source ; 1411 ajouté à la même époque, semble-t-il, à la mémoire de Jean Bosquet (8 des calendes de novembre = 25 octobre), malheureusement l'année du décès ne concorde pas avec les dates de son pastorat à Orbais ⁵¹). L'année d'une donation du chanoine Gilles de Montignies est écrite, comme celle de 1401, par la même main que la mémoire ⁵²).

Il faut conclure qu'il n'y eut aucun hiatus dans la mise à jour du recueil après que le premier scribe eut déposé la plume. Il est certain que dès les premiers mois du XV^e siècle une deuxième main inscrivit les mémoires, puis d'autres dans les années qui suivirent, même s'il est permis de douter pour les dates de 1404 et 1411.

Le travail a été continué ensuite par de multiples mains, autant de mains peut-on dire que de mémoires, et l'examen des écritures, depuis la bâtarde du XV^e siècle jusqu'à la cursive du XVIII^e, per-

DERUS, *Bibliotheca belgica manuscripta*, t. I, pp. 305-312, Lille, 1641. — E. MAGHE, *Chronicum ecclesiae B. M. V. Bonae Spei*, p. 18, Bonne-Espérance, 1704. — E. MARTÈNE et U. DURANT, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, t. II, p. 210, Paris, 1717).

⁵¹) On possède plusieurs listes des curés d'Orbais rédigées ou transcrites aux XVII^e et XVIII^e siècles et indépendantes de l'Obituaire. Archives Générales du Royaume, *Archives ecclésiastiques du Brabant*, reg. n° 3764, fol. 2 r°, et Archives paroissiales d'Orbais. Ces listes sont dues aux curés Toussaint Baudier (1623-1635), Norbert Siro (1644-1661) et Henri Lefebvre (1734-1748). Elles ont été complétées par les titulaires successifs de la cure. D'après elles, le successeur de Jean Bosquet serait Jean de Treicht qui n'aurait pris possession de son bénéfice qu'en 1439. Mais il est possible qu'un titulaire ait été oublié entre Jean Bosquet et Jean de Treicht.

⁵²) Ides d'avril = 12 avril. La date la plus ancienne inscrite dans l'Obituaire — elle fut tracée, semble-t-il, au XVII^e siècle — est 1378, année du décès de Jean as Clokette (2 des calendes de février = 31 janvier). Elle est infirmée par les listes susdites (cfr note 51) qui le signalent en qualité de curé d'Orbais de 1383 à 1392. On trouve ensuite 1421 (ides de septembre = 13 septembre). Il ne s'agit pas d'une année de décès, mais de celle d'une fondation à l'abbaye par le défunt (l'abbé Pierre de Malonne).

mettrait une étude paléographique très intéressante sur un *scriptorium* hennuyer.

Aux siècles suivants, les scribes n'ont pas tous apporté le même soin. Les écritures posées cèdent le pas à des écritures cursives, bien que toutes soient généralement fort lisibles. Néanmoins des écritures posées réapparaissent depuis la seconde moitié du XVII^e siècle jusque vers les années 1750. Certaines mémoires du milieu du XVI^e siècle présentent également une écriture soignée, telle cette jolie aldine du 10 février (6 des ides de février). Beaucoup de textes ont subi des remaniements ou des additions, des paragraphes ont été biffés ou grattés, de nombreuses commémorations écrites en surcharge, soit en entier, soit en partie.

IV. NATURE DU MANUSCRIT

La question se pose de savoir si nous avons entre les mains l'obituaire original de Bonne-Espérance ou, dans sa première couche, la copie ou le renouvellement d'un archétype disparu.

S'agit-il d'un original, sa composition deux siècles et demi après la fondation du monastère peut paraître tardive, quoique ce ne soit pas là une raison dirimante. Seul un examen scrupuleux du document peut par la critique interne en déceler la nature et reconstituer les étapes de sa rédaction.

Quelques réflexions s'imposent préalablement. Quand on examine férie par férie le travail de la première main des obituaires, on remarque que les personnages commémorés se présentent soit en ordre chronologique, soit en ordre de préséance, soit encore sans ordre aucun. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une copie servile d'un archétype de présentation négligée, où dans la suite des temps les mémoires ont été écrites au hasard de la feuille de parchemin, débordant du corps du texte dans la marge ou en interligne, mangeant peu à peu l'espace laissé libre par les scribes précédents.

Constate-t-on une présentation des mémoires dans l'ordre chronologique, on se trouve en présence ou d'un original, et, dès lors, les différentes mains permettent facilement de connaître la nature du document, ou d'une copie servile d'un original ⁵³). La troisième

⁵³) On connaît le soin avec lequel les scribes du Moyen Âge respectaient la préséance, c'est-à-dire l'ordre de présentation de personnages de rangs divers fortuitement réunis, cet ordre étant ainsi établi : papes, archevêques, évêques, abbés,

hypothèse, l'ordre de préséance, exclut l'original. En effet, la préséance suppose, à un certain moment, le remaniement d'un document qui, par sa nature, s'il est original, présente nécessairement ses mémoires en ordre chronologique.

Autres remarques encore. D'une part, il n'est pas toujours facile de distinguer dans la pratique l'ordre de préséance de l'ordre chronologique, car l'un et l'autre peuvent aller de pair. Si, le même jour, on trouve, à la suite, un abbé mort en 1170, un prêtre décédé en 1180, un diacre disparu en 1200 et un laïque mort en 1250, les deux ordres sont respectés et nous ignorons lequel a voulu suivre le scribe. Notons la fréquence de ces cas du fait de l'imprécision des biographies du Moyen Age.

D'autre part, l'ordre de préséance, parce qu'il est un remaniement idéologique, peut subir des accrocs dus à la négligence du scribe ; l'ordre chronologique, parce qu'il est matériel, ne peut à priori accepter aucune défaillance. Toujours à propos de la préséance disons encore qu'elle reflète un état théorique, en quelque sorte une attitude spéculative, indifférente à l'égard de mille cas particuliers. Mais l'auteur d'un nécrologe qui, à la même férie, trouve en compétition de rang un obscur moine et un illustre féodal, insigne bienfaiteur de son ordre, n'hésitera-t-il pas à placer le clerc avant le laïque ?

Maintenant interrogeons notre obituaire. Un examen attentif révèle que la première main accuse trois couches de mémoires. La première, celle qui en contient le plus grand nombre, semble établie par ordre de préséance et cela en dépit de multiples accrocs à cette disposition. Les exemples les plus caractéristiques sont les mémoires du fondateur et de la fondatrice. Le 8 mai (8 des ides de mai), Rainard de Croix est placé non à son ordre chronologique que l'auteur connaît bien puisqu'il le mentionne comme *fundator huius ecclesie*, ce qui naturellement le ferait mettre en tête des autres

dignitaires ecclésiastiques n'ayant pas rang de prélats, prêtres, diacres, sous-diacres, convers, converses, empereurs, ducs, comtes, leurs épouses, seigneurs de rang subalterne, roturiers laïques (A. MOLINIER, *op. cit.*, p. 67). En réalité cet ordre est le reflet de la structure de la même Société telle que la concevait l'Eglise. De multiples cas d'application de cette préséance se constatent dans les listes de témoins et de garants qui figurent dans les actes du Moyen Age, particulièrement aux XI^e et XII^e siècles. A propos de témoins et de garants on consultera notamment A. DE BOÜARD, *Manuel de diplomatique française et pontificale*, t. I, pp. 265-268, Paris, 1929.

commémorés, mais à son rang de préséance, soit après Nicolas de Mons, prêtre, et Jean, sous-diacre. Le même cas se présente le 29 juin (3 des calendes de juillet), où Béatrice, femme de Robert de Croix, commémorée comme fondatrice (*fundatrix*), est placée après Gobert de Winy, abbé de Bucilly, mort en 1274. Ces deux exemples sont assez explicites.

Dans cette première couche il est possible de discerner une transformation qui correspond à la manière de composer les obituaires. Au XII^e siècle, la concision en est la caractéristique principale, les scribes se contentent d'indiquer le nom propre, estimant inutile d'inscrire tout ce qui rappelle les distinctions du monde. Dès la fin du siècle on les voit préciser la dignité du défunt et dans le courant du siècle suivant le nom du siège épiscopal ou abbatial est indiqué ⁵⁴).

A la première couche succède, avec mention des pitances et des aumônes, la série des obits fondés, c'est-à-dire des offices célébrés spécialement pour les bienfaiteurs. Vient, enfin, la troisième couche, qui ne contient que quelques noms et qui, elle, paraît établie par ordre chronologique.

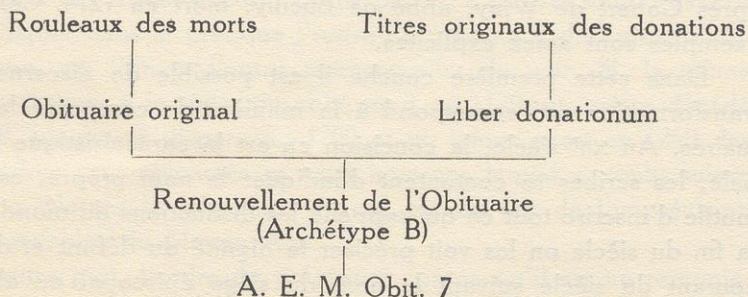
Tout se passe comme si notre obituaire était la copie servile d'un archétype comprenant trois parties correspondant à chacune des trois couches envisagées. A son tour, cet archétype — que nous appellerons archétype B — ne serait que le renouvellement d'un archétype plus ancien — soit l'archétype A — qui, lui, serait l'original dont la rédaction dût être entreprise dès le XII^e siècle. Le rédacteur de B, dont le travail semble dater de la fin du XIII^e siècle, voire des environs de l'an 1300, aurait inscrit par ordre de préséance, avec bien des distractions ou des accrocs volontaires, les mémoires que A, l'original, avait évidemment consignées chronologiquement d'après les rouleaux des morts.

Ce premier travail effectué, un ou plusieurs scribes travaillant postérieurement y auraient ajouté à la file les mentions des anniversaires fournies par les titres originaux des donations ou déjà enregistrées dans un *Liber donationum* ou un pitancier aujourd'hui disparu ⁵⁵). Enfin, au cours des années, d'autres mains auraient enrichi

⁵⁴) A. MOLINIER, *op. cit.*, p. 210.

⁵⁵) U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, *loc. cit.*, signale l'existence aux Archives de l'Etat à Mons d'un pitancier de Bonne-Espérance datant du XIV^e siècle. Il nous a été impossible de retrouver ce document.

l'archétype B des mémoires de ceux que l'on propose ultérieurement aux prières de la communauté. Et le copiste de notre obituaire aurait recopié le tout. Nous pourrions donc établir le *stemma codicum* que voici :



Vu l'absence de mention se rapportant à des recueils plus anciens, nous présentons cette explication sous forme d'hypothèse plausible. Toutefois, celle-ci, en prônant l'existence d'un archétype B de la fin du XIII^e siècle, fait coïncider la rédaction de celui-ci avec celle d'un martyrologe d'Usuard provenant de Bonne-Espérance et conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles ⁵⁶). Or, on sait que dans les maisons conventuelles, l'obituaire ne formait généralement qu'un seul registre avec le martyrologe et le livre de la Règle ⁵⁷). C'est un indice supplémentaire à l'hypothèse que nous venons de formuler.

V. LES MÉMOIRES

Les mémoires tracées par la première main sont toutes brèves, d'un style simple et concis : *Com. fratris Gisleberti sacerdotis* ; *com. domini Nicholai, abbatis* ; *com. Noti, prepositi*, etc. Plus tard se multiplie la mention *Com. N.*, *canonici nostri* ou une variante telle que *N.*, *huius ecclesie concanonici et sacerdotis*.

Les anniversaires fondés comprennent le nom du bienfaiteur,

⁵⁶) Ms n° 19106. J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale*, t. I, p. 306, n° 483, Bruxelles, 1901. — R. VAN WAEFELGHEM, *op. cit.*, p. 40. Partiellement édité par le Baron DE REIFFENBERG, *Manuscrits...*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. VII, 1843, p. 263.

⁵⁷) Sur ces documents cfr H. QUENTIN, *Les martyrologes historiques du Moyen Age*, 2^e éd., Paris, 1908.

celui-ci peut être l'auteur d'une aumône *post mortem* ou bénéficier d'une largesse de ses pieux héritiers ; son nom est accompagné éventuellement de celui de son épouse ou de ses épouses successives, de ses enfants, de ses parents, voire de ses propres bienfaiteurs à lui selon une formule en quelque sorte stéréotypée. Suit l'énoncé du bienfait, en général clairement indiqué : *cuius heredes nobis quittaverunt sexaginta libras occasione stipentiorum suorum* ; — *cuius industria et studio habemus personatus altarium de Orbaïs, de Thorembai et de Gentines*, etc. Vient alors la proposition suivante ou une équivalente : *pro quo officium in conventu est sollempniter celebrandum*.

On trouve enfin l'indication de la pitance et de sa valeur ⁵⁸) : *pro quo debentur conventui XX solidi ad pitanciam* ; — *et hac die debetur conventui pitancia XX solidorum* ; — *debentur VII libre pro pitancia*, etc.

A partir du ^{xv}^e siècle, suivant en cela l'évolution générale des obituaires ⁵⁹), on ne trouve plus mention de prélats étrangers à l'abbaye. Le cercle des bénéficiaires des prières communautaires se restreint. Seuls y ont encore droit les membres de l'« ecclesia », les profès de la maison fixés dans d'autres abbayes et les bienfaiteurs. On comprend aisément, dès lors, et indépendamment du nombre de religieux, dont le recrutement se faire rare, la diminution des inscriptions au registre : 124 noms au ^{xv}^e siècle, 124 aussi au ^{xvi}^e, 180 au ^{xvii}^e et 212 au ^{xviii}^e.

Dès le ^{xv}^e siècle les mains qui ont tracé les mémoires nous font connaître, outre le prénom ⁶⁰) et le nom du défunt, ses titres et dignités ecclésiastiques (par exemple *novicius*, *diaconus*, *canonicus* et *sacerdos*, *supprior*, *prior*, *jubilarius*), éventuellement les divers offices qu'il a remplis à l'intérieur du monastère (*sacrae theologiae professor*, *magister juvenum*, etc.) et les fonctions de son ministère paroissial (*vicarius in Seneffe*, *curatus d'Andreluez*, *sacellarius in Gistoux*, *pastor in Gouy*, *vice-capellanus in regia domo de Mariemont*, etc.). On y ajoute souvent l'année de sa mort, parfois son âge et rarement le lieu de sa mort (*Montibus obiit*) et de sa sépulture (*ejus tomba extat ante altare divae Virginis*).

Il arrive que le scribe prenne quelque liberté avec la concision

⁵⁸) A. MOLINIER, *op. cit.*, p. 242.

⁵⁹) *Ibid.*, pp. 133-150.

⁶⁰) Lorsque le nom de religion diffère du nom de baptême, il est seul indiqué.

lapidaire de l'ensemble et nous présente une commémoration d'un texte plus long avec quelques recherches de style. Ainsi pour Walter Osselet (10 des calendes de mars = 20 février) ou pour Louis XI (2 des ides d'août = 12 août). Mais c'est l'exception et, même dans ce cas, le développement de la pensée et les effets littéraires sont très modestes ⁶¹).

Bien que l'obituaire soit susceptible de nous donner la date exacte des décès, son examen critique suggère quelques réflexions à ce propos. Le fait est qu'on trouve ici des divergences plus ou moins grandes avec d'autres obituaires. Comment les expliquer ?

Il est une première raison qui tient à la nature même de ce genre de registre. Si la place manque à la colonne, à la page ou au fragment de page où normalement la mémoire doit être inscrite, on voit le scribe reporter la mention à un espace libre plus ou moins voisin. Une indication supplémentaire peut attirer l'attention sur ce décalage de date. Mais rien ne prouve que ce renseignement soit donné chaque fois. On trouve parfois des erreurs dues au système romain de datation, désuet à l'époque de l'inscription : le copiste, distrait, se trompe dans le jour des calendes principalement, parce que celles-ci courent sur seize à dix-neuf jours par mois, ou bien il prend les calendes d'un mois pour celles du suivant ou du précédent.

On peut encore relever des erreurs d'un jour provenant de l'inscription au registre la veille de la « *depositio* » par assimilation de celle-ci aux grandes fêtes, dont la liturgie débute le jour précédent. Parfois, au contraire, la mémoire figure le jour anniversaire des funérailles qui, pour les personnages de mince importance, se célèbrent au Moyen Age et même à l'Epoque Moderne dans un délai de vingt-quatre heures. On prend alors pour date de départ la cérémonie religieuse qui marque la mort du bénéficiaire des prières de la communauté.

D'autres causes d'inexactitude résident dans l'inscription d'un personnage illustre dont le monastère ne paraît pas avoir reçu notification officielle de la mort ⁶²) ou dont l'inscription est tardive ⁶³). On songe encore aux renseignements erronés provenant des abbayes

⁶¹) Rien de commun avec l'obituaire de Saint-Victor de Paris où tous les noms importants sont, ainsi que le dit A. MOLINIER (*op. cit.*, pp. 65-66) suivis d'un véritable éloge historique, qui fournit souvent des éléments précieux à la biographie des hommes illustres du temps.

⁶²) Tel est le cas du roi de France Philippe-Auguste inscrit le 10 juillet.

⁶³) Ainsi également un roi de France, Louis XI, commémoré le 12 août.

éloignées et, brochant sur le tout, à la négligence du scribe chargé de l'enregistrement des mémoires. A notre avis pourtant cette source d'erreur est, sans doute, la moins fréquente, surtout à propos des commémorés qui vécurent dans le monastère même ou à proximité, car cette négligence devait manifestement sauter aux yeux de la communauté entière et être rectifiée immédiatement.

Il y a donc lieu de critiquer chaque cas. On peut toutefois estimer que si de nombreux obituaires concordent sur le jour de la commémoration et à plus forte raison si le nécrologe du lieu où vécut le défunt donne la même date ⁶⁴⁾, ce faisceau d'indices est suffisant pour emporter la conviction sur le jour de décès.

A la lumière de ces considérations et par la comparaison avec d'autres registres similaires, l'enseignement de l'obituaire de Bonne-Espérance s'éclaire d'un jour nouveau. Les dates allant jusqu'à la fin du XIV^e siècle montrent généralement la précision apportée dans la rédaction du registre.

VI. PRINCIPAUX DOCUMENTS AYANT SERVI À L'ANNOTATION DU TEXTE

A. Les archives de l'abbaye ⁶⁵⁾

Les originaux.

Les pièces originales, au nombre de près de six cents ⁶⁶⁾, ont malheureusement disparu dans l'incendie du dépôt des Archives de

⁶⁴⁾ On peut également accorder une grande attention et souvent une grande confiance à l'obituaire de l'abbaye exerçant les droits de paternité spirituelle, comme c'est le cas de Saint-Nicolas de Furnes sur Saint-Augustin de Théroouanne (E. BROUETTE, *La communauté de Saint-Augustin de Théroouanne d'après le nécrologe abbatial de Furnes*, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai*, t. XLIII, 1955, 3^e fascicule, pp. 1-12) ou aux obituaires d'abbayes unies par les liens de la fraternité monastique, comme le furent Bonne-Espérance et Vicogne (A.-M. BROUTIN, *Un nécrologe de dix-huit abbayes de la région du Nord*, dans le même *Bulletin*, t. XV, 1910, pp. 29-37).

⁶⁵⁾ Sur les archives de Bonne-Espérance au début du XVIII^e siècle on consultera E. MARTÈNE et U. DURAND, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, 2^e partie, p. 210, Paris, 1717. Concernant ce qui subsiste: E. BROUETTE, *Les archives de Bonne-Espérance*, dans le *Bulletin de la Société royale paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XXIV, 1955, pp. 33-44.

⁶⁶⁾ R. VAN WAEFELGHEM, *Répertoire*, p. 40. Quatre cent soixante et onze, d'après VAN DER MYNSBRUGGE, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*,

l'Etat à Mons en mai 1940 ⁶⁷). Des originaux antérieurs au xv^e siècle, il ne reste que quelques épaves — une cinquantaine de chartes — conservés aux Archives de l'Etat à Mons ⁶⁸) et à Namur ⁶⁹), à l'abbaye de Tongerlo ⁷⁰), aux Archives nationales à Paris ⁷¹), aux Archives départementales du Nord à Lille ⁷²), etc., et principalement à Mons dans des archives particulières ⁷³).

t. LXXII, 1903, p. XLVIII. U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 393, Maredsous, 1897, dit que le chartier est contenu dans cinq cartons. Inventaire manuscrit daté de 1774 aux Archives de l'Etat à Mons, *Archives ecclésiastiques du Hainaut*, reg. 5646.

⁶⁷) P. FAIDER, *L'avenir des études historiques et bibliographiques en Hainaut*, dans le *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques de l'Académie royale de Belgique*, 5^e série, t. XXVI, 1940, pp. 282-309. — L. VERRIEST, *La perte des archives du Hainaut et de Tournai*, dans la *Revue belge de Philologie et d'histoire*, t. XXI, 1943, pp. 186-193. — A. LOUANT, *La grande pitié des Archives de l'Etat à Mons*, dans les *Miscellanea historica in honorem Alberti de Meyer*, t. II, pp. 1341-1354, Louvain et Bruxelles, 1946. — C. TIHON, *Les archives de la Wallonie et la guerre*, dans *La Vie wallonne*, t. XXI, 1947, pp. 35-43.

⁶⁸) Chartier de Bonne-Espérance, où quelques actes subsistent. — Trésorerie des comtes de Hainaut, actes des XIII^e et XIV^e siècles analysés par J. DE SAINT-GENOIS, *Droit primitif des anciennes terres et seigneuries du pays et comté de Hainaut* (t. I des *Monumens anciens*), *passim*, Paris, 1782.

⁶⁹) Chartier de l'abbaye de Salzinnes, acte de 1324, analysé par E. BROUETTE, *Supplément à l'inventaire analytique des chartes de l'abbaye de Salzinnes*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CXVIII, 1952, p. 225. Chartier de la collégiale de Walcourt, actes de 1169-70 et 1186, édité sans nom d'auteur dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2^e série, t. VIII, 1893, pp. 9-12.

⁷⁰) M. A. ERENS, *De oorkonden der abdij Tongerlo*, t. II, pp. 70, 71, 96, 198 et 228; t. III, pp. 227 et 257, Tongerlo, 1950-1952.

⁷¹) Un acte de 1155. Série L (Monuments ecclésiastiques), carton 1400. Signalé par DOUET D'ARC, *Collection des sceaux des Archives impériales*, t. III, p. 6, n^o 8160, Paris, 1868.

⁷²) Fonds d'Anchin et de Fontenelle, actes du XII^e siècle. M. BRUCHET, *Archives départementales du Nord. Répertoire numérique. Série H*, t. I, *Fonds bénédictins et cisterciens*, pp. 5 et 353, Lille, 1928. Chambre des Comptes, actes des XIII^e et XIV^e siècles. M. BRUCHET, *Archives départementales du Nord. Répertoire numérique. Série B. Chambre des Comptes*, t. I, *passim*, Lille, 1921. Il existe plusieurs originaux des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles dans le fonds en cours de classement de l'évêché et du chapitre cathédral de Cambrai conservé également aux Archives départementales du Nord. Ce fonds a été dépouillé au point de vue sigillographique par G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 217, n^{os} 6708 à 6710; pp. 237 et 238, n^{os} 6873 à 6877, Paris, 1873.

⁷³) Archives Letellier et Lescart. Les analyses de ces actes ont été pu-

Les cartulaires et copies d'érudits.

Il a dû exister au moyen âge un cartulaire abbatial de Bonne-Espérance. Mais si c'est là une hypothèse fondée, le recueil n'est pas parvenu jusqu'à nous et nous n'avons pas la preuve de son existence. Le grand cartulaire de l'abbaye repose aujourd'hui au Séminaire épiscopal de Bonne-Espérance. C'est une œuvre monumentale en dix-huit volumes in-folio, effectuée au début du XVIII^e siècle par un religieux de l'abbaye, Alexis Maresteau ⁷⁴) qui, avec beaucoup de bonne volonté, se livra à cet énorme travail de copie ⁷⁵).

Ce cartulaire servit de base à la rédaction par l'abbé Maghe du *Chronicum Beatae Mariae Virginis ecclesiae Bonae Spei*, ouvrage publié en 1704 en vue d'étayer l'argumentation d'un procès que le monastère eut à soutenir au sujet de la baronnie de Chaumont, dont la propriété lui était contestée. On sait que quelques temps après la parution de l'ouvrage l'abbé et les religieux de Bonne-Espérance retirèrent de la circulation le plus grand nombre possible d'exemplaires du *Chronicum*, ce qui explique son actuelle rareté ⁷⁶).

bliées par E. PONCELET et E. DONY, *Inventaire sommaire des petites archives du Hainaut*, t. I, pp. 51-72, Mons, 1910. Un de ces actes a été édité par E. PONCELET, *Actes des princes-évêques de Liège. Hugues de Pierrepont (1200-1229)*, p. 49, Bruxelles, 1946. Quelques indications dans J. LEFEBVRE, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CXXV, 1960, pp. XXII-XXVI.

⁷⁴) Commémoré le 18 février dans l'Obituaire.

⁷⁵) Description dans E. MATTHIEU dans la *Biographie nationale*, t. XIII, col. 150, Bruxelles, 1894. — ***, *Cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les dépôts des Archives de l'Etat*, p. 6, Bruxelles, 1897. — U. BERLIÈRE, *op. cit.*, t. I, p. 393. Mention dans H. STEIN, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, p. 576, n° 4214, Paris, 1907.

⁷⁶) Dans les quelques lignes qu'il a consacrées à ce livre le baron DE REIFFENBERG (*Annuaire de la Bibliothèque royale*, année 1840, pp. 227-230) estime qu'il doit en subsister cinq ou six exemplaires. D'où vient la grande rareté de l'ouvrage ? Imprimé sur les presses du monastère, il fut sans doute tiré à un petit nombre d'exemplaires; ceux-ci ne furent jamais vendus, mais distribués par l'auteur à des amis et à quelques personnalités. Mais ce fut la dédicace de l'auteur qui donna l'occasion de supprimer la plupart des exemplaires. Englebert Maghe y cite, en effet, « un certain Michel Hautepenne, né de parents mendiants qui, par fatuité pure, prétend avoir des titres à la baronnie de Chaumont ». Or, on trouva dans la série des faits relatifs à cet individu et par l'examen des documents que les titres de propriété de l'abbaye sur Chaumont donnaient une grande apparence de fondement aux prétentions de Hautepenne. L'abbé et les religieux se hâtèrent dès lors de retirer de la circulation le plus grand nombre d'exemplaires du *Chronicum*. Cfr E. MATTHIEU, *op. cit.*, t. XIII, p. 151. — *Bulletin des séances*

Il convient de signaler comme s'apparentant plutôt au genre de la copie d'érudits le recueil d'actes conservé à Paris aux Archives nationales, dans le fonds de la Sainte-Chapelle, sous la cote S 974² ⁷⁷⁾. Ce registre in-quarto, de cent trente feuillets de velin, a été transcrit vers 1680. Il renferme des actes de 1163 à 1680. Sa présence à Paris s'explique par un échange fait le 2 novembre 1680 des biens de Dagny appartenant à Bonne-Espérance contre ceux de Hamme appartenant à Saint-Nicaise de Reims ⁷⁸⁾. Ces biens passèrent ensuite dans le patrimoine de la Sainte-Chapelle ⁷⁹⁾.

Bien que d'un intérêt secondaire au dessein qui nous anime, le manuscrit 992⁴ de la Bibliothèque de la ville de Nancy est également un recueil factice de copies d'actes rédigés à la demande de l'abbé Charles-Louis Hugo, annaliste de l'ordre de Prémontré ⁸⁰⁾. Le livre des vêtements et des professions cité ci-après rentre également, en partic, dans le genre de copie d'érudits.

du Cercle archéologique de Mons, 1^{re} série, 1860-1861, pp. 21-22. — *Annales* de ce même cercle, t. XXIII, 1892, p. 463. — E. BROUETTE, *Une rareté bibliographique*, le « *Chronicum Bonae Spei* » d'Englebert Maghe, dans *La Vie wallonne*, t. XXVI, 1952, pp. 55-56. Mentions dans ***, *Bibliotheca hulthemiana*, t. IV, p. 214, Gand, 1836. — Baron DE REIFFENBERG, *Bibliothèque de G. J. Servais* dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. V, 1848, pp. 139-143. — ***, *Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque publique de la ville de Mons*, t. II, p. 66, Bruxelles, 1852. — ***, *Catalogue des livres et manuscrits formant la bibliothèque de feu M. J. B. Th. de Jonghe*, t. II, p. 128, Bruxelles, 1860.

⁷⁷⁾ ***, *Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger*, p. 4, Bruxelles, 1899. — H. STEIN, *op. cit.*, p. 74, n° 522. — R. VAN WAEFELGHEM, *loc. cit.*

⁷⁸⁾ Archives Nationales, S 974², fol. 59 recto. Cfr J. LAVALLEYE, *Histoire de l'abbaye de Valduc*, p. 107, Bruxelles, 1926.

⁷⁹⁾ *Ibid.* fol. 107 recto.

⁸⁰⁾ Folios 276 à 301. Sur l'annaliste Hugo, abbé d'Etival, auteur notamment des *Sacri et canonici ordinis Praemonstratensis annales* (2 vol. in-folio, Nancy, 1734-1736), voir A. DIGOT, *Eloge historique de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et abbé d'Etival*, dans les *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 3^e série, t. VIII, 1842, pp. 100-169. — L. GOOVAERTS, *op. cit.*, t. III, pp. 110-129. Ces manuscrits étaient autrefois conservés au séminaire épiscopal de Nancy (Abbé VACANT, *La bibliothèque du Grand Séminaire de Nancy*, dans les *Annales de l'Est*, t. XI, 1897, p. 226. — ***, *Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger*, p. 3). En vertu de la loi de Séparation, ces manuscrits sont entrés à la bibliothèque de la ville de Nancy (J. FAVIER, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy*, 2^e supplément, pp. 30-34, Paris, 1920). Les documents intéressant la Belgique ont fait l'objet d'une description de la part d'U. BERLIÈRE, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. VIII, 1898, pp. 113-170. Le correspondant de l'abbé Hugo est Géréon Morel (cfr *Obituaire*, le 30 janvier).

Le livre des vêtements et des professions.

Ce document est inséré dans le manuscrit numéro 10167 du fonds latin de la Bibliothèque nationale à Paris ⁸¹⁾. Son écriture est du XVII^e siècle. Ce volume est un recueil factice comprenant, outre des copies de chartes dues à de multiples mains (folios 1 à 289 verso) et un inventaire de documents concernant l'abbaye (folios 302 recto à 317 recto), le catalogue des chanoines de 1401 à 1693 avec les dates des décès ⁸²⁾ et diverses additions jusqu'en 1701 (folios 290 recto à 295 recto), et le relevé des cérémonies de vêture et de profession monastiques de 1486 à 1668 ⁸³⁾.

Le catalogue des religieux.

Ce document est conservé à Bonne-Espérance. C'est un volume de format petit in-quarto carré. Relié en parchemin, il comporte 32 folios de papier. Son titre est écrit sur le feuillet de garde de tête: « Catalogus religiosorum ecclesiae Beatae Mariae Bonae Spei, ordinis Praemonstratensis ». Le catalogue a été écrit d'une seule main sur les vingt-quatre premiers feuillets. Il contient 444 noms de religieux reçus à l'abbaye de 1483 au 23 mars 1794, date de la vêture de Louis Monnoyer, en religion frère Frédéric. S'il a l'avantage d'être poursuivi jusqu'à la dispersion de la communauté, ce registre donne des renseignements moins précis que le manuscrit de Paris: les dates de vêture et de profession ne sont connues que par l'année, souvent une des deux manque; le lieu de naissance des religieux est généralement ignoré.

Le registre des bénéfices.

C'est un gros volume relié en parchemin, également conservé à Bonne-Espérance. De format petit in-folio, il porte au dos son titre écrit sur une étiquette: « Registrum beneficiorum Bonae Spei ». Il comprend 378 pages de papier. L'écriture est du XVIII^e siècle avec

⁸¹⁾ L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits latins conservés à la Bibliothèque nationale*, p. 63, Paris, 1863-71. — U. BERLIÈRE, *loc. cit.* — ***, *Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger*, *loc. cit.* — H. STEIN, *op. cit.*, p. 74, n° 521. — R. VAN WAEFELGHEM, *loc. cit.* — N. BACKMUND, *loc. cit.*

⁸²⁾ Cinq mains y ont travaillé, ayant respectivement comme *terminus ad quem* 1633, 1652, 1661, 1667 et 1693.

⁸³⁾ On y trouve également le travail de cinq mains, respectivement jusqu'en 1606, 1652, 1662, 1667 et 1668.

de multiples additions postérieures. Le catalogue est dressé par ordre topographique des paroisses et des bénéfices ⁸⁴⁾; le texte s'arrête à la page 249 avec de nombreuses pages en blanc. Comparé aux documents précédents, les registres paroissiaux ⁸⁵⁾ et les actes de présentation ou de collation de cures ou de bénéfices ⁸⁶⁾, ce registre renferme de nombreuses erreurs de dates.

Epitaphes et épitaphiers.

Les inscriptions funéraires conservées dans certaines églises ont été publiées ⁸⁷⁾. La bibliothèque de la ville de Mons possède deux recueils inédits se rapportant à Bonne-Espérance. Le premier, le manuscrit numéro 70/81, commencé au XVI^e siècle et complété au XVIII^e, est dû au chanoine de Calonne-Baufait ⁸⁸⁾; le second, le manuscrit coté 19/163, a été composé par Simon Leboucq au XVII^e siècle ⁸⁹⁾. Toutefois une importante partie de cette documentation est restée inédite, notamment celle conservée à Bonne-Espérance même.

⁸⁴⁾ U. BERLIÈRE, *loc. cit.* — R. VAN WAELFELGHEM, *loc. cit.*

⁸⁵⁾ T. BERNIER, *Notice sur l'origine et la tenue des anciens registres d'état civil dans la province de Hainaut*, dans les *Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 4^e série, t. IX, 1887, pp. 523-552. — M. A. ARNOULD, *L'ancien état civil en Hainaut*, Bruxelles, 1949. — D. BROUWERS, *Les registres paroissiaux de la province de Namur*, dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, t. V, 1928, pp. 81-89.

⁸⁶⁾ Archives de l'Etat à Mons, *Archives ecclésiastiques du Hainaut*, registres n^{os} 5452, 5467 et 5648.

⁸⁷⁾ F. HACHEZ, *Epitaphes et armoiries recueillies dans les églises du Hainaut*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIII, 1890-92, pp. 189-211. — F. DE LALIEUX DE LA ROCQ, *Epitaphier et épigraphier de Feluy*, *ibid.*, t. XXV, 1896, pp. 382-388. — *Id.*, *Epitaphier et épigraphier d'Arquennes*, *ibid.*, t. XLI, 1912, pp. 33-44. — E. BOIS D'ENGHIEN et L. FOULON, *Epitaphier de l'arrondissement de Charleroi*, dans les *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XXXIV, 1911-12, pp. 149-272; t. XXXVII, 1922-26, pp. 175-271. — E. BROUETTE, *Inscriptions lapidaires de Familleureux*, dans le *Bulletin de la même Société*, t. XXIV, 1955, pp. 8-9.

⁸⁸⁾ P. FAIDER et M^{me} FAIDER-FEYTMANS, *op. cit.*, p. 121. Signalé par U. BERLIÈRE, *loc. cit.* On en trouve une copie à la Bibliothèque royale de la Haye dans le ms n^o 193 du fonds Gérard. Cfr Baron DE REIFFENBERG, dans les *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*, 1^{er} série, t. I, 1834-37, p. 266.

⁸⁹⁾ P. FAIDER et M^{me} FAIDER-FEYTMANS, *op. cit.*, pp. 346-347.

B. Les archives des administrations centrales

Les procès-verbaux des élections abbatiales.

L'indult de 1515 accordait aux souverains des Pays-Bas les nominations aux dignités abbatiales, la direction des élections des prélats. Ce privilège fut confirmé à plusieurs reprises, notamment en 1600 en faveur des Archiducs. Leurs successeurs en usèrent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ⁹⁰⁾. Les rapports de ces enquêtes se trouvent aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles. Ce sont les registres n^{os} 897, 900 et 909 des Papiers d'Etat et de l'Audience ⁹¹⁾, les liasses 1314 et 1315 du Conseil d'Etat ⁹²⁾ et la liasse 889 du Conseil Privé (régime autrichien) ⁹³⁾ qui les consignent. Ces

⁹⁰⁾ A. MIRAEUS et J. F. FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. III, p. 457. — A. ANSELMO, J.-B. CHRISTEN, J.-M. WAUTERS, etc., *Placcaerten ende de ordonnatien van de hertogen van Brabant*, t. I, pp. 111-123, et t. IV, pp. 435-438. — C. LAURENT, J. LAMEERE et H. SIMONT, *Ordonnances des Pays-Bas sous le règne de Charles-Quint*, t. II, p. 134; t. III, p. 3; t. IV, p. 231. — V. BRANTS, *Ordonnances des Pays-Bas sous le règne d'Albert et Isabelle*, t. I, pp. 85-87. — J. VON HERGENROETHER, *Leonis XI Pontificis Maximi regesta*, n^o 16288. — J. PAQUAY, *Actes pontificaux et diplomatiques aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles*, dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XLIII, 1929, pp. 18, 21-22. — C. B. D[E] R[IDDER], *Les élections abbatiales dans les Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. V, 1868, pp. 315-328. — P. CLAESSENS, *Promotion aux prélatures abbatiales*, dans la *Revue catholique*, t. XLVIII, 1879, pp. 126-140 et 465-480. — E. POULLET, *Origines, développement et transformations des institutions dans les anciens Pays-Bas*, 2^e éd., t. II, p. 379, Bruxelles, 1892. — E. VALVEKENS, *Rondom de abtelijke benoemingen in de oude Nederlanden*, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. VII, 1931, pp. 324-327. — E. DE MOREAU, art. *Belgique*, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. IV, col. 61, Paris, 1934. Sur le processus de enquêtes voir P. LEFÈVRE, *L'abbaye norbertine d'Averbode pendant l'Epoque Moderne*, t. I, pp. 90 et sv., Louvain, 1924. A propos de la politique de Charles-Quint et de Philippe II à l'égard des abbayes cfr E. DE MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, t. IV, pp. 176 et sv., Bruxelles, 1949. — M.-R. THIELEMANS, R. PETIT et R. BOUMANS, *Inventaire des archives du Conseil d'Etat*, Introduction, p. xvi, Bruxelles, 1954.

⁹¹⁾ E. DE MARNEFFE, *Inventaire sommaire des Papiers d'Etat et de l'Audience*, s. l. n. d. [Bruxelles, 1906]. Inventaire détaillé dactylographié aux Archives Générales du Royaume. Sur l'état des fonds cités ci-après voir M. VAN HAEGENDOREN, *Les Archives Générales du Royaume*, passim, Bruxelles, 1955.

⁹²⁾ M.-R. THIELEMANS, R. PETIT et R. BOUMANS, *op. cit.*, p. 48.

⁹³⁾ A. GAILLARD, *Inventaire sommaire des archives du Conseil privé sous le régime autrichien*, s. l. n. d. Inventaire détaillé dactylographié aux Archives Générales du Royaume.

procès-verbaux font connaître le nombre et les noms des religieux à chaque nomination d'abbé et apportent maints détails sur la vie du monastère. La documentation est, d'ailleurs, incomplète. Il manque les rapports relatifs à la nomination des abbés Jean Deppe (1537), Nicolas Chamart (1607), Englebert Maghe (1671) et Jean Patoul (1708).

Les documents concernant l'élection de l'abbé Daublain se trouvent dans le carton n° 751 et le registre n° 297 de la Chancellerie autrichienne des Pays-Bas ⁹⁴). Des renseignements divers sont réunis dans la Jointe des Amortissements, dossier n° 831 ⁹⁵).

Les documents vaticans.

A la suite de la concentration entre les mains de la Papauté de la collation de la plupart des bénéfices, les Archives Vaticanes renferment une importante documentation relative aux paroisses desservies par des religieux de Bonne-Espérance et aux prélats du lieu. Ces renseignements se trouvent dans les Registres vaticans ⁹⁶), les Registres d'Avignon ⁹⁷), les Registres du Latran ⁹⁸) et les Registres aux Suppliques ⁹⁹). On en trouve aussi dans le fonds des *Obligationes et Solutiones* ¹⁰⁰), des *Collectoriae* ¹⁰¹) et de la Consistoriale ¹⁰²).

⁹⁴) E. DE BREYNE, *Inventaire sommaire des archives de la Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, conservées à Bruxelles*, p. 28, s. l. n. d.

⁹⁵) Inventaire dactylographié aux Archives Générales du Royaume.

⁹⁶) K. A. FINK, *Das Vaticanische Archiv*, 2^e éd., pp. 34-37, Rome, 1951. — J. GAY et S. VITTE, *Les registres de Nicolas III*, n°s 935 et 940, Paris, 1938. — E. JORDAN, *Les registres de Clément IV*, *passim*, Paris, 1945.

⁹⁷) K. A. FINK, *op. cit.*, pp. 37-39. — A. FIERENS, *Lettres de Benoît XII*, *passim*, Rome, 1910. — A. FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, *passim*, Bruges, 1912. — U. BERLIÈRE, *Les fraternités monastiques et leur rôle juridique*, dans les *Mémoires de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, coll. in-8°, t. XI, 1920, 3^e fasc., p. 10, note 1. — A. FIERENS et C. TIHON, *Lettres d'Urbain V*, t. I, p. 921, Rome, 1928. — P. VAN ISACKER et U. BERLIÈRE, *Lettres de Clément VI*, t. I, p. 741, Rome, 1930.

⁹⁸) K. A. FINK, *op. cit.*, pp. 39-42.

⁹⁹) *Ibid.*, pp. 42-45. — B. KATTERBACH, *Inventario dei Registri delle Suppliche*, Rome, 1932. — U. BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, *passim*, Namur, 1911. — A. FIERENS, *Suppliques d'Urbain V*, *passim*, Bruxelles, 1928. — K. HANQUET et U. BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VII*, p. 625, Rome, 1930.

¹⁰⁰) U. BERLIÈRE, *Les collectories pontificales dans les anciens diocèses de Cambrai, Thérouanne et Tournai au XIV^e siècle*, p. 6, Wetteren, 1929.

¹⁰¹) K. A. FINK, *op. cit.*, pp. 50-51.

¹⁰²) *Ibid.*, p. 59.

C. Les obituaires norbertins

La méthode comparative nous obligeait à la consultation du plus grand nombre de ces documents. Ceux qui nous ont été le plus profitables sont les obituaires d'Averbode, de Braine, de Floreffe, de Furnes, de Grimberghe, de Ninove et du Parc. Mais il convient de citer hors de pair celui de Prémontré remarquablement édité par le chanoine Van Waefelghem, dont les identifications très poussées, nous ont permis de reconnaître de nombreux personnages. L'obituaire de Saint-Paul de Verdun nous a également rendu beaucoup de services. Ce registre a ceci de particulier que, contrairement à l'habitude du XII^e siècle, les noms des évêques et des abbés commémorés sont régulièrement suivis de leur qualité et du nom de leur siège épiscopal ou abbatial ¹⁰³). L'intérêt de son dépouillement saute ainsi aux yeux : quelque vingt-cinq noms ont pu être identifiés. Il en est de même de celui de Vicogne rédigé par dom Antoine Delvigne (1747-1842), religieux de Vicogne puis dernier abbé de Châteaudieu ¹⁰⁴). Ce nécrologe donne les dates de décès de trente-huit religieux de Bonne-Espérance, s'échelonnant de 1767 à 1790.

Voici la liste des obituaires cités le plus souvent ¹⁰⁵):

Inédits

Averbode (Belgique, province de Brabant) = Archives abbatiales d'Averbode.

Beaulieu (France, département du Nord) = extrait à la Bibliothèque nationale à Paris, collection Duchesne, t. LXII, folios 16 recto à 17 verso.

¹⁰³) Cfr E. BROUETTE, *Une donation de Hugues de Pierrepont à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun*, dans *Leodium*, t. XLII, 1955, pp. 47-48.

¹⁰⁴) 1787-1790. N. BACKMUND, *op. cit.*, t. II, p. 408.

¹⁰⁵) On trouvera dans les notes au bas des pages du texte les références complètes des obituaires cités plus rarement. Il s'agit de ceux de Bellosane, Broqueroie, Cîteaux, Cuissy, Dommartin, Etival, Fontevault, Marcheroux, Pont-à-Mousson, Saint-André-au-Bois, Saint-Augustin de Théroanne, Saint-Donatien de Bruges, Saint-Jean d'Amiens, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Loup, Saint-Martin de Laon, Saint-Pierre-au-Château de Namur, Saint-Victor de Paris, Sélincourt et Val-Secret. Le martyrologe de Belval (abbaye O. Praem., France, dép. des Ardennes) reposant à la Bibliothèque municipale de Charleville (ms n° 13) ne renferme pas d'indications nécrologiques comme le supposait A. MOLINIER, *op. cit.*, p. 192, n° 201.

Berne (Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional) = Archives de l'Archevêché à Malines.

Furnes (Belgique, prov. de Flandre occidentale) = Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, collection des Manuscrits divers, n° 731B. Partiellement édité par E. BROUETTE dans le *Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai*, t. XLIII, 1955, 3° fasc., pp. 1-12.

Grimberghe (Belgique, prov. de Brabant) = Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, collection des Manuscrits divers, n° 2951B.

La Case-Dieu (France, dép. des Hautes-Pyrénées) = Bibliothèque de la ville de Tarbes, ms n° 28 [J.-B. Larcher, « Glanages »], t. V, pp. 15-90.

Ninove (Belgique, prov. de Flandre orientale) = Archives de l'Etat à Gand, ms n° 8.

Saint-Paul de Verdun (France, dép. de la Meuse) = Bibliothèque de la ville de Verdun, ms n° 12 ¹⁰⁶).

Séry (France, dép. de la Somme) = Bibliothèque nationale à Paris, fonds latin, ms n° 11064.

Silly (France, dép. de l'Orne) = Archives départementales de l'Orne à Alençon, registre coté H. 1069 ¹⁰⁷).

Edités

Arnstein (Allemagne, prov. de Hesse-Nassau) = Dr BECKER, *Das Necrologium der vormaligen Prämonstratenser-Abtei Arnstein a. d. Lahn*, dans *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthums-kunde und Geschichtsforschung*, t. XVI, 1881, pp. 1-348.

Arthous (France, dép. des Landes) = A. DEGERT, *Le nécrologe*

¹⁰⁶) Le registre comporte deux parties: le martyrologe et l'obituaire. Celui-ci commence au folio 61 et va jusqu'au folio 108 verso. Il s'arrête au 18 novembre et cette lacune n'est pas signalée dans la description que fait du registre M. MICHELANT, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*. Coll. in-4°, t. V (Charleville, Metz et Verdun), pp. 435-436, Paris, 1879.

¹⁰⁷) Le registre, non folioté, est formé de deux parties, la première constituée par le martyrologe, la seconde par l'obituaire. Celui-ci est incomplet, il manque les mémoires du 24 au 31 mai, du 31 octobre au 6 novembre et du 27 novembre au 31 décembre. Une description de ce recueil se trouve dans L. DUVAL, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Orne. Archives ecclésiastiques, série H*, t. I, pp. 220-222, Alençon, 1891. Les indications de cet auteur concernant les lacunes du manuscrit sont erronées et incomplètes.

d'Arthous, dans le *Bulletin de la Société de Borda*, t. XLVIII, 1924, pp. 175-185.

Braine (France, dép. de l'Aisne) = E. BROUETTE, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. XXXIV, 1958, pp. 274-337, et t. XXXV, 1959, pp. 84-107.

Dilighem (Belgique, prov. de Brabant) = J. LAVALLEYE, *Necrologium abbatiae Diligemensis*, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. II, 1926, Annexe 1, pp. 1-101.

Floreffe (Belgique, prov. de Namur) = J. BARBIER, *Nécrologe de l'abbaye de Floreffe de l'ordre de Prémontré au diocèse de Namur*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1^{re} série, t. XIII, 1876, pp. 5-70 et 190-286.

Joyenval (France, dép. de la Seine-et-Oise) = A. MOLINIER, dans le *Recueil des historiens de la France*, *Obituaires de la province de Sens*, t. II, *Diocèse de Chartres*, pp. 283-309, Paris, 1906.

La Castelle (France, dép. des Landes) = A. DEGERT, *Le nécrologe de Saint-Jean de la Castelle*, dans le *Bulletin de la Société de Borda*, t. XLIX, 1925, pp. 36-46.

La Chapelle-aux-Planches (France, dép. de la Haute-Marne) = BOUTILLIER DU RETAIL et P. PIETRESSON DE SAINT-AUBIN dans le *Recueil des historiens de la France*, *Obituaires de la province de Sens*, t. IV, *Diocèses de Meaux et de Troyes*, pp. 341-348, Paris, 1923.

Parc (Belgique, prov. de Brabant) = R. VAN WAEFELGHEM, *Le nécrologe de l'abbaye du Parc*, Bruxelles, 1908.

Prémontré (France, dép. de l'Aisne) = R. VAN WAEFELGHEM, *L'obituaire de l'abbaye de Prémontré*, Louvain, 1913.

Saint-Michel d'Anvers (Belgique, prov. d'Anvers) = P. J. GOETSCHALCKX, *Obituarium der abdij van St Michiel der orde van Premonstret te Antwerpen*, dans *Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant*, t. I, 1902, pp. 420-440, 450-472 ; II, 1903, pp. 53-55.

Saint-Vincent de Wroclaw [Breslau] (Pologne, palatinat de Posnan) = W. KETZYNSKI, *Liber mortuorum monasterii Sancti Vincentii Vratislaviensis*, dans les *Monumenta Poloniae historica*, t. V, pp. 667-718, Lwow, 1888.

Schäftlarn (Allemagne, prov. de Bavière méridionale) = L. BAUMAN dans les *Monumenta Germaniae historica*, *Necrologia Germaniae*, t. III, pp. 116-132, Berlin, 1905.

Tongerloo (Belgique, prov. de Limbourg) = W. VAN SPILBEECK, *Necrologium ecclesiae B. M. de Tongerlo*, Tongerlo, 1902.

Vicogne (France, dép. du Nord) = A.-M. BROUTIN, *Un nécrologe de dix-huit abbayes de la région du Nord*, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai*, t. XV, 1910, pp. 29-37.

Windberg (Allemagne, prov. de Bavière septentrionale) = L. BAUMAN dans les *Monumenta Germaniae historica, Necrologia Germaniae*, t. III, pp. 383-405, Berlin, 1905.

VII. LA MÉTHODE D'ÉDITION

Il est inutile de commenter longuement la technique d'édition de cet obituaire ¹⁰⁸). Le manuscrit étant unique, il n'y avait aucune comparaison de texte à faire. Mon seul devoir était donc de présenter le document avec un appareil critique suffisant à sa compréhension, grâce à une typographie appropriée.

Les caractères romains reproduisent le travail de la première main, les caractères italiques celui des mains postérieures ¹⁰⁹) ; les notations marginales ou interlinéaires ainsi que les additions postérieures sont placées entre des parenthèses carrées ([]). Les mots restitués à celui-ci parce que c'était là des oublis manifestes des scribes, sont introduits entre crochets (< >). Les fautes évidentes ont été corrigées, mais j'ai toujours fait connaître les graphies du manuscrit. Mon rôle de correcteur a, d'ailleurs, été très modeste, car il importait de respecter la morphologie et la syntaxe du latin du Moyen Age et de l'Epoque Moderne que manient à des époques diverses et plus ou moins élégamment les multiples auteurs de notre recueil.

¹⁰⁸) Voir à ce sujet L. HAVET, *Règles pour éditions critiques*, s. l. n. d. [Paris, 1921]. — *Emploi des signes critiques. Disposition de l'apparat dans les éditions savantes de textes grecs et latins. Conseils et recommandations*, par J. BIDEZ et A.-B. DRACHMANN, édition nouvelle par A. DELATTE et A. SEVERYNS, Bruxelles, 1938. — M. PROU, *Conseils pour la publication des chartes*, dans l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* publiée par V. CARRIÈRE, t. II, pp. 77-108, Paris, 1934. — *Instructions pour la publication des textes historiques et des actes des princes belges*, 2^e édition, Bruxelles, s. d. [1948] [Publication de la Commission royale d'histoire].

¹⁰⁹) Il m'a paru inutile de distinguer par des lettres les diverses mains qui ont inscrit les mémoires d'un même jour, vu que, sauf exceptions signalées, toutes les commémorations inscrites postérieurement à la première main sont dues à des scribes différents.

Il va sans dire que je n'ai apporté aucune modification aux graphies des termes toponymiques et anthroponymiques qui sont, aussi bien par leur nombre que par la possibilité de leur datation précise, un aspect fort intéressant du manuscrit.

L'annotation avait pour but d'identifier les personnages commémorés. Si nul ne songerait à le faire pour ceux connus seulement par leur nom — ce que nous appellerions aujourd'hui un prénom — dans la partie primitive du document, et cela parce que c'est une tâche impossible, le devoir de l'éditeur d'un recueil comme celui-ci est évidemment de préciser, dans la mesure du possible, les éléments essentiels de la biographie de tous les personnages portant un titre civil ou ecclésiastique ou spécifiés par un nom de lieu qui est généralement un nom d'origine pour les temps anciens, ou par un patronyme plus récemment.

C'est ce que je me suis astreint de faire à l'aide de l'information la plus vaste possible qui, outre les archives et obituaires cités, comportait des documents inédits mentionnés dans l'annotation du texte et une littérature historique abondante. C'était là la partie capitale du travail, d'autant plus longue et difficile qu'il était fréquent de la voir se rapporter à des institutions ou à des personnages très éloignés du Hainaut, dispersés dans l'Europe entière et dont les grandes bibliothèques, comme la Royale et la Bollandiana de Bruxelles, la Vaticane et les Nationales de Paris et de Strasbourg, ne possèdent pas toute la bibliographie spécialisée.

VIII. SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR = Archives Générales du Royaume à Bruxelles.

BR = Bibliothèque royale de Belgique à Bruxelles.

Cartul. = Cartulaire de Bonne-Espérance (18 vol.).

CE = Archives du Conseil d'Etat aux Archives Générales du Royaume.

CP = Archives du Conseil Privé au même dépôt.

PEA = Papiers d'Etat et de l'Audience au même dépôt.

Catal. relig. = Catalogue des religieux.

Liber prof. = Livre des vêtements et des professions.

Reg. benef. = Registre des bénéfices.

BSAC = *Bulletin de la Société royale paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.*

DSAC = *Documents et Rapports de la même Société.*

- BACKMUND, N., *Monasticon Praemonstratense*, 3 vol., Straubing, 1949-59 [BACKMUND].
- BERLIÈRE, U., *Monasticon belge*, 2 vol. (la première partie seule du tome II a paru sous la signature de cet auteur), Maredsous, 1890-1927. Cet ouvrage est continué par un groupe d'historiens (2 vol. parus en 1955 et 1959) [BERLIÈRE].
- Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa, editio nova*, 26 vol., Paris, 1715-1865 [Gallia christ.].
- GAMS, P. B., *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, Ratisbonne, 1873-86 [GAMS].
- GOOVAERTS, L.-C., *Dictionnaire bio-bibliographique des écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*, 4 vol., Bruxelles, 1900-09 [GOOVAERTS].
- EUBEL, C., *Hierarchia catholica medii aevi*, 2 vol., 2^e éd., Münster, 1913-14 [EUBEL].
- HUGO, L.-C., *Sacri et canonici ordinis Praemonstratensis annales*, 2 vol., Nancy, 1734-36 [HUGO].
- LE PAIGE, J., *Bibliotheca ordinis Praemonstratensis*, Paris, 1633 [LE PAIGE].
- VAN WAEFELGHEM, R., *Liste chronologique des abbés des monastères belges de l'ordre de Prémontré*, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. XII, 1936, pp. 5-29 et 105-130 ; t. XIII, 1937, pp. 5-34 [VAN WAEFELGHEM, *Liste chron.*].

N. B. Les obituaires sont cités par le nom de leur abbaye.

Je dois des remerciements à M. l'Abbé A. Milet, préfet de Philosophie du Séminaire de Bonne-Espérance, pour l'aide précieuse qu'il m'apporta dans l'annotation de cet ouvrage et à la Commission mixte des Accords culturels franco-belges pour les facilités de séjour à Paris que cet organisme m'accorda. Je sais également gré à la Commission historique de l'ordre de Prémontré d'avoir inscrit cet ouvrage parmi ses publications.

Namur.

Emile BROUETTE,
Docteur en Philosophie et Lettres.